

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 112.500.000 de Dinars
Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2012 :

	<u>Du</u> 01/04/2012 <u>au</u> 30/06/2012	<u>Du</u> 01/04/2011 <u>au</u> 30/06/2011	<u>Au</u> 30/06/2012	<u>Au</u> 30/06/2011	<u>Au</u> 31/12/2011
1 - Produits d'exploitation bancaire	63 554	66 649	117 417	122 585	235 950
Intérêts	43 388	44 716	83 443	89 817	175 694
Commissions en produits	9 910	9 588	18 433	16 730	34 342
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	10 256	12 345	15 541	16 038	25 914
2 - Charges d'exploitation bancaire	17 980	21 488	37 288	43 627	82 806
Intérêts encourus	17 671	21 192	36 635	43 117	81 756
Commissions encourues	309	296	653	510	1 050
Autres charges					
3 - Produit Net Bancaire	45 574	45 160	80 129	78 958	153 144
4 - Autres produits d'exploitation	105	131	232	271	596
5 - Charges opératoires :	10 192	8 316	21 147	17 853	39 645
Frais de personnel	7 079	5 906	15 595	13 213	28 934
Charges générales d'exploitation	3 113	2 410	5 552	4 640	10 711
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	361 850	283 189	350 888
Portefeuille titres commercial	-	-	140 776	81 066	140 232
Portefeuille titres d'investissement	-	-	221 074	202 123	210 656
7 - Encours net des crédits (1) (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	2 912 512	2 706 454	2 860 432
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	2 348 928	2 311 236	2 401 451
Dépôts à vue	-	-	779 673	733 880	743 619
Dépôts d'épargne	-	-	618 963	552 826	592 776
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	66 735	92 367	78 244
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)	-	-	471 414	440 748	440 748

(1) Chiffres décembre 2011 tenant compte des provisions

(2) Compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE
NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES au 30 Juin 2012

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment la circulaire n° 91/24 du 17/12/1991 et la note n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement. Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de juin 2012. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2012.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3 - Faits marquants à la fin du 2^{ème} Trimestre 2012

A la fin du 2^{ème} trimestre 2012, l'évolution de l'activité de la Banque de Tunisie s'est correctement poursuivie conformément aux objectifs tracés:

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées au 31/12/2011) augmentent de 7,6% soit un accroissement de 206 millions de dinars. Cette augmentation a touché toutes les composantes des crédits aux entreprises et aux particuliers. La structure des crédits est comme suit : 74% entreprises et professionnels et 26% particuliers. Les crédits à moyen et long termes accordés aux entreprises progressent de 15% entre juin 2011 et juin 2012.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en progression de 1,6% pour passer de 2.311 millions de dinars fin Juin 2011 à 2.349 millions de dinars fin Juin 2012. Cette évolution est la résultante d'une augmentation des dépôts à vue de 6,2%, d'une croissance des dépôts d'épargne de 12%, compensée par une baisse des dépôts à terme de -242 millions de dinars (ou -32,3%).
- **Les produits d'exploitation bancaire** diminue de -4,2%, atteignant ainsi 117.417 millions de dinars au 30/06/2012 contre 122.585 millions de dinars au 30/06/2011. Cette diminution provient essentiellement des intérêts (-7,1%) à cause de la baisse sensible des taux sur le marché monétaire. Les commissions bancaires sont en évolution de 10,2% grace au développement de l'activité.

- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en baisse de -14,5% d'une année à l'autre. Cette diminution est rendue possible grâce à l'amélioration de la structure des dépôts et à la maîtrise des coûts des ressources sur le marché monétaire.
- **Le Produit Net Bancaire** passe de 78.958 millions de dinars au 30/06/2011 à 80.129 millions de dinars au 30/06/2012, enregistrant ainsi une progression de +1,5%.
- **Les charges opératoires** enregistrent une augmentation de +18,4%, due à la hausse des frais du personnel de +16,5% et des charges générales d'exploitation de +19,7% entre Juin 2011 et Juin 2012. Ces taux seront fortement atténués vers la fin de l'exercice 2012.